



Communiqué de presse

17/05/2022

version modifiée du 24/05/2022

Encore de nombreuses incohérences dans les textes parus le 04 mai 2022, définissant les modalités et contenu de l'audit énergétique réglementaire.

En 2021 et 2022, la sous-direction du développement durable et de la qualité dans la construction a sollicité les professionnels dont nous-mêmes les thermiciens-auditeurs de l'association EIRENO pour participer à un groupe de travail visant à préparer la mise en place du futur audit énergétique réglementaire prévu à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation. Mais nous constatons que, malgré notre expérience de terrain, la grande majorité de nos remarques n'a pas été prise en compte dans les textes parus le 4 mai dernier, et ce, au détriment de l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique et des ménages.

1. Aucune logique de rénovation n'est imposée (ou même suggérée)

Puisque toutes les ressources énergétiques sont associées à des contreparties néfastes (enjeux environnementaux, géopolitiques, économiques), la démarche la plus rationnelle est bien de réduire les besoins en isolant les maisons avant d'en changer le mode de chauffage. Or le texte ne prévoit à aucun moment de donner la priorité à l'isolation.

2. Pas d'exigence concernant l'étanchéité à l'air et les ponts thermiques

Il est demandé de faire apparaître dans le rapport d'audit la performance des isolants pris en compte. Mais il est tout aussi nécessaire de caractériser le traitement de l'étanchéité à l'air et des ponts thermiques. Or, les textes n'en font pas mention. Sans informations à ces sujets dans les rapports d'audit, il y a de réels risques de mauvais traitements lors des travaux, et de résultats bien en deçà des résultats théoriques de l'audit ; cela empêchera probablement à terme la maison d'atteindre une étiquette B.

3. L'acheteur de l'audit n'en est pas le bénéficiaire : c'est un non-sens

On remet en cause le concept même de l'audit obligatoire à la charge du vendeur car il sera forcément en décalage avec les besoins des ménages qui vont prendre possession de l'habitation et à qui s'adressent les propositions de travaux. Aucun programme de travaux totalement pertinent ne pourra être mené sur la base seule de cet audit obligatoire. On s'interroge alors sur sa légitimité, d'autant plus que tel qu'il a été rédigé il nous semble aller à contresens de l'esprit de la loi qui l'a promulgué.

4. Quid de la mise en confiance des ménages ?

Sur le terrain, les particuliers qui se savent peu connaisseurs en rénovation, ont avant tout besoin d'avoir un partenaire de confiance pour leur rénovation. Nous avons prouvé en région Normandie qu'un prestataire en ingénierie qui réalise un audit de qualité œuvre à réintroduire cette confiance et sécuriser l'orientation du particulier vers des travaux adaptés et de qualité auprès d'entreprises de travaux locales et impliquées. Lorsqu'elles ont connu un vrai audit énergétique préalable sérieux et global par un thermicien indépendant, les entreprises de travaux sont les premières à défendre l'audit préalable car elles savent que c'est une prestation structurante et une clef pour le passage à l'acte du particulier lorsqu'elles lui proposeront, dans un deuxième temps, leur offre de travaux. Laisser croire que les entreprises sérieuses souhaiteraient réaliser elle-même les audits est un non-sens.

5. Le frein à la massification des rénovations globales performantes ne se situe pas uniquement au niveau des audits énergétique

Inciter à la rénovation énergétique par l'audit énergétique obligatoire n'est pas suffisant ! En effet, d'importants freins aux chantiers de rénovation se situent également au niveau :

- du manque de formation des compagnons à l'isolation thermique performante et étanche à l'air (il n'y a toujours pas de CAP sur le sujet de la pose de l'isolation thermique)
- du manque d'incitation envers jeunes pour qu'ils s'orientent vers les métiers de la rénovation thermique performante
- de la non sécurisation du prix des matériaux

En résumé :

On détecte très clairement que les textes ont été rédigés par des personnes ne connaissant ni les tenants ni les aboutissants d'une étude thermique et d'un audit énergétique de qualité, et qu'ils n'ont pas su s'appuyer sur les retours d'expérience dont nous leur avons fait part.

Nous craignons que cet audit obligatoire ne constitue finalement qu'une formalité supplémentaire, sans réelle valeur ajoutée, et qu'un audit énergétique plus qualitatif, et répondant aux besoins des personnes qui feront les travaux et en bénéficieront soit dans tous les cas nécessaires à postériori.

A propos d'EIRENO :

EIRENO est une association loi 1901 d'ingénieurs thermiciens et de prestataires d'ingénierie et de contrôle partageant le même état d'esprit visant la qualité au service des particuliers. EIRENO s'implique activement dans la transition énergétique et plus spécialement dans la généralisation des bonnes pratiques pour la rénovation thermique efficace des bâtiments existants.

EIRENO est née en Normandie en 2016. Aujourd'hui nombre de ses membres sont des auditeurs RGE conventionnés par la Région Normandie pour réaliser des audits énergétiques subventionnés dans le cadre du dispositif du chèque éco-énergie Normandie. Ce dispositif fait ses preuves depuis sa création en 2011 et ne cesse de progresser grâce à la communication entre ses différents acteurs. Entre 2016 et aujourd'hui, ont été réalisés dans le cadre de ce dispositif :

- 6549 audits énergétiques selon un cahier des charges qualitatif
- 5247 rénovations globales, dont 830 rénovations au niveau BBC Rénovation

Nous souhaitons partager notre expérience de terrain, et notre connaissance du marché et des besoins des ménages, de sorte à massifier la rénovation énergétique de qualité à l'échelle nationale.

CONTACTS :

Président EIRENO : Jean HOURANY - jean.hourany@batiderm.fr

Coordinatrice du groupe de travail audit réglementaire au sein d'EIRENO : Céline GAIDOZ - celine.gaidoz@optim-eco.fr